

## Département de la Seine Maritime

## VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-04

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

**Étaient absents excusés :** M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

**Étaient absents :** M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : ACCUEIL D'UN OU UNE APPRENTI ( E ) EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources humaines lors de sa réunion du 2 mai 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2023-2024 un contrat d'apprentissage pour un ou une élève en baccalauréat professionnel conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Crèche l'Ile aux Enfants	Participe avec les professionnels de la structure à la mise en œuvre du projet d'accueil du jeune enfant Contribue à l'accueil, aux activités et à l'accompagnement quotidien des enfants de 0 à 3 ans Accueille sous la supervision d'un professionnel les familles dans le cadre du suivi de l'évolution et de l'éveil du jeune enfant Participe aux réunions des équipes et réunions institutionnelles	BAC PRO Métiers des services aux familles, aux personnes, à la petite enfance, à l'animation	12 mois

- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation et établissements d'enseignement,
- Dit que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais liés à la formation, seront inscrites au budget de fonctionnement de la commune, classe 6, chapitre 12.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

